

La vie d'ici

ou

*Comment le Québec peut-il éviter de creuser sa tombe
sous le joug des accommodements religieux*



Mémoire présenté à l'attention de la Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Christiane St-Laurent

Le 4 septembre 2007
Gatineau, Québec

TABLE DES MATIÈRES

1. L'AUTEURE.....	3
2. INTRODUCTION.....	4
3. CONTEXTE STATISTIQUE.....	5
4. ACCOMMODEMENT RAISONNABLES.....	6
5. COUVERTURE MÉDIATIQUES.....	10
6. LE MODEL FRANCAIS.....	11
7. RECOMMANDATIONS.....	12
8. LAICITÉ EN IMAGE.....	14
9. RÉFÉRENCES.....	15

1. L'AUTEURE



Christiane St-Laurent est née en 1973 à La Pocatière dans le Bas St-Laurent. Elle a grandi au cœur des plaines et des montagnes qui bordent notre majestueux fleuve.

Alors qu'on l'invite à s'occuper des décors d'une station de télévision locale, son talent d'oratrice l'amène à se faire remarquer du Directeur de la Programmation. Elle devient rapidement l'animatrice d'une émission jeunesse intitulée «Dynamite» sur les ondes du Câble 10 de la Côte du Sud. De par son éloquence, elle est souvent invitée à prendre les reines d'événements en direct en plus de faire des entrevues avec des artistes Québécois de renom.

Avant l'âge de 18 ans elle publie un essai littéraire sur le conflit des générations entre parents et adolescents intitulé « le Cycle de la Lune », publié aux éditions du Savoir. Ce livre a reçu la mention du livre de l'année de cet éditeur et grâce aux quelques 800 livres qui ont trouvé preneurs, Christiane a pu participer au salon du livre de Montréal. Son style direct et sans détour lui a ouvert la porte de l'émission «Claire Lamarche» afin de débattre de ses idées.

Christiane complète ses études collégiales au CEGEP de La Pocatière en Arts Plastiques, puis en Lettre & Langues. Elle poursuit ses études à l'Université Laval en Création Littéraire. Elle s'intéresse ensuite à la politique et se met à l'étude des Sciences Humaines où elle tombe amoureuse de la politique, la psychologie et la sociologie.

Cette jeune Pocatoise d'ambition n'a jamais eu peur des défis et c'est pourquoi elle s'est jetée à fond de train dans la réalisation de la devise « A Mari usque ad Mare » (D'un océan à l'autre) en participant à des cours du Collège Douglas de Vancouver et en travaillant comme Monitrice de langue française pour la Commission Scolaire de Humber St-Barbe de Terre-Neuve. Son esprit d'aventure lui a aussi valu d'habiter successivement à Québec, Montréal et Gatineau. Alliant la vie urbaine et rurale, elle est à même de véhiculer ces deux réalités.

Dans le privé puis au public, elle y a effectué des responsabilités allant de réceptionniste, secrétaire de direction puis de coordonnatrice de projets. Maintenant âgée de 34 ans, elle habite l'Outaouais depuis 5 ans et est actuellement à l'emploi de la fonction publique fédérale

2. INTRODUCTION

Le 8 février 2007, sous la pression de la population durant les élections provinciales, Le Premier Ministre du Québec, Jean Charest, a annoncé la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles : *«Aujourd'hui, nous nous donnons les moyens, comme société, d'avoir un dialogue réfléchi et respectueux» (...)* *L'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté du français et la séparation entre l'État et la religion constituent des valeurs fondamentales. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucun accommodement [...]* *Le Québec est une société d'accueil. Les nouveaux arrivants, comme ceux qui les ont précédés, viennent au Québec pour partager notre réussite, vivre librement et se faire une nouvelle vie. Ils viennent enrichir le Québec de leur savoir et de leur culture, ils construisent le Québec avec nous. Or, chacun d'eux a la responsabilité de s'intégrer à notre nation. Cela signifie qu'ils doivent s'engager à adhérer à nos valeurs fondamentales.»* a poursuivi monsieur Charest.

Ma plus grande inquiétude face au processus est la crainte que les membres de la Commission aient déjà une opinion sur le sujet avant même que les travaux ne soient terminés. Votre échec sera le notre. Faites votre travail consciencieusement, car le résultat de celui-ci n'est pas une thèse qui terminera sa course dans une bibliothèque universitaire mais l'ébauche du portrait de notre conscience et ce portrait aura un impact dans nos vies de tous les jours.

Ce mémoire, je le fais car je veux me tenir debout en pensant à mes grand-mères qui ont toujours défendu le bon sens et la justice et pour mes grand-pères qui ont travaillé fort pour bâtir le Québec.

Ce mémoire est pour moi car j'ai besoin de me tenir droite et solide pour mes grands-mères, à défendre ce qu'elles ont défendues : le gros bon sens et la justice. Pour mes grands-pères aussi qui ont travaillé trop fort à bâtir le Québec pour que je le laisse dépérir.

Le mémoire qui suit a été écrit en pensant à ma Directrice qui s'est sentie insultée l'an dernier lorsqu'elle s'est fait demander s'il y avait un malaise à ce que nous organisions un « party de Noël » au travail. Pour cette femme forte et indépendante, qui a quitté l'Inde pour venir habiter ici il y a plus de 30 ans, se fut l'insulte. Elle s'est soudainement vu revenir en arrière de 30 ans et être traitée comme *« une vulgaire nouvelle arrivante inculte »*. Ce mémoire est pour elle et pour tout ceux qui sont venu en quête d'un monde meilleur et qui l'ont trouvé. Pour ceux qui sont fier de prendre part à notre vie politique, sociale et économique et de dire qu'ils ont finalement trouvé leur chez-eux parmi nous.

Finalement, ce mémoire est pour les radicaux, pour qu'ils comprennent, une fois pour toute, que jamais sur le territoire du Québec l'extrémisme religieux, peu importe la religion, ne sera toléré et ne modèlera nos vies.

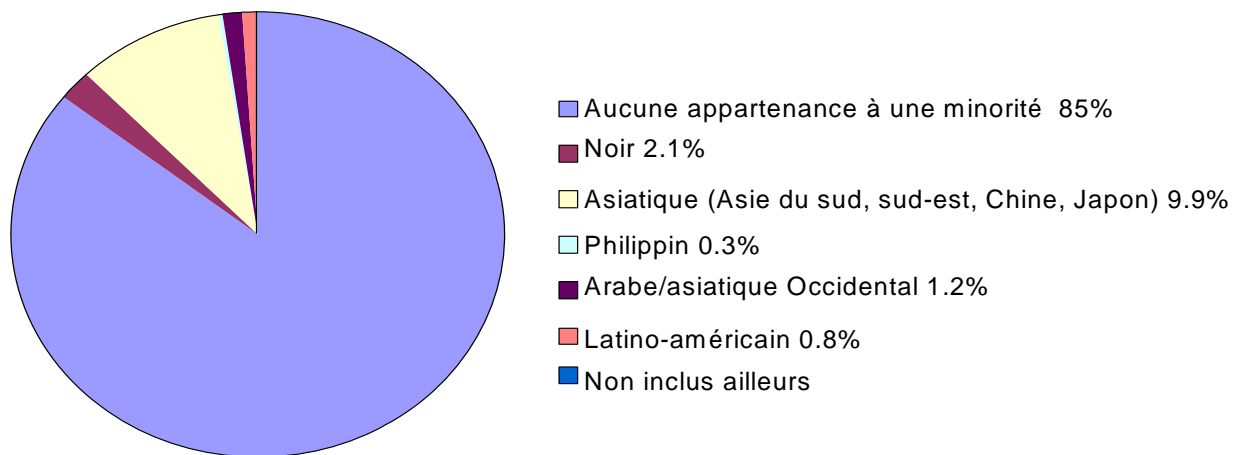
Puisque tout ce débat a pris la tournure d'un engagement violent contre la diversité, et bien je dis : Vive le tissu social, vive l'intégration. Mais soyons honnête, les problèmes que nous vivons ne proviennent pas de nos différences culturelles. Ainsi donc, je refuse l'injustice sociale qui est actuellement toléré car le mur qui se dresse entre nous tous se nomme : l'extrémisme religieux.

3. CONTEXTE STATISTIQUE

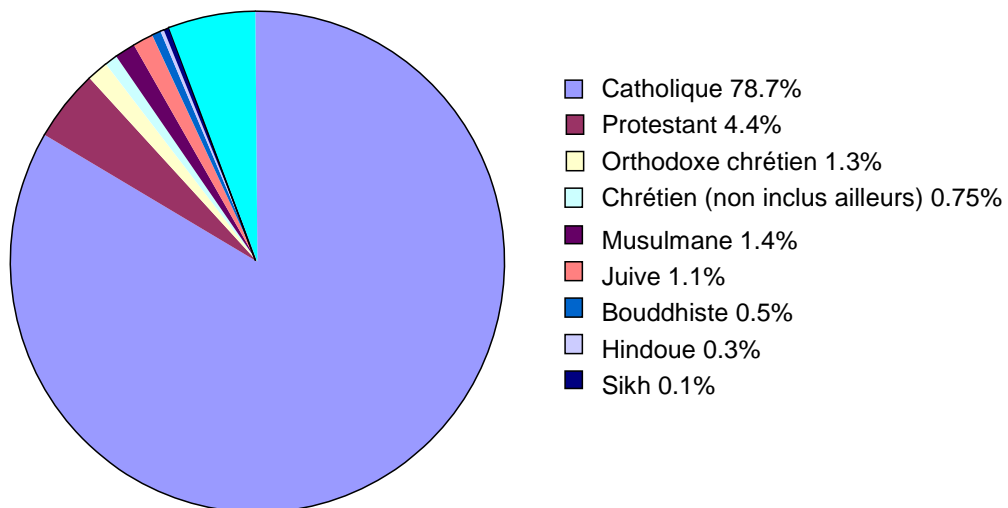
Voici en chiffre et en graphique quelques données qui, selon moi, permettent de remettre en contexte les recommandations qui seront exposées plus tard. Premièrement, il y a au Québec une population totale de 7 546 130 individus composée de 3 687 695 hommes pour 3 858 440 femmes. Quoique 24.5% des québécois habitent Montréal et ses banlieues, plus de 75% habitent les autres centres urbains et/ou les régions.

Toujours selon le recensement de Statistique Canada effectué en 2006, nous pouvons chiffrer l'appartenance ou non à une minorité visible au Québec ainsi que l'appartenance religieuse selon les statistiques suivantes :

APPARTENANCE A UNE MINORITÉ AU QUÉBEC



APPARTENANCE RELIGIEUSE AU QUÉBEC



4. ACCOMMODEMENT RAISONNABLE

Premièrement, quand un accommodement est-il déraisonnable? La réponse à cette question est fort simple : Quand il a un impact social sur le reste de la vie en société. Ainsi le fait de vivre sa religion telle que chacun l'entend dans le privé n'est pas un crime mais l'imposer aux autres, en public, est une toute autre affaire.

Quel serait donc l'affichage socialement acceptable de sa foi? Personnellement je n'ai rien contre les bijoux car ils ne sont que des objets auxquels on donne une forme. Les bijoux étant un appareil subtil, il reste de bon goût. Ainsi donc les items suivant ne devraient pas être proscrit des écoles par exemple :



A l'opposé, une femme qui déciderait de porter le voile va à l'encontre de nos principes de femme financièrement, politiquement et socialement émancipée. Ceci va à l'encontre de ce pourquoi nos grands-mères se sont battues. Ce symbole religieux est chez nous un signe de soumission de la femme face à l'homme. Il me semble donc difficile de constater l'application actuelle de la laïcité avec un tel étalage permanent de sa foi et de sa religion sur un lieu de travail.

Pire encore, si cette même femme, ralentie le système de santé car elle refuse d'être traitée par le médecin masculin qui est de garde à l'urgence, pitié faite retentir toutes les sirènes car ceci a un impact direct sur notre vie en société. Si moi, moi qui suis née, ici de pères qui ont bâti le Québec, je dois accepter le système de santé tel qu'il est, si moi je ne peux choisir le médecin qui me soigne, il en va de même pour n'importe qui.

Deuxièmement, quand une valeur religieuse est-elle imposée? Quand elle modifie la tradition ou la routine déjà en place dont tous jouissaient auparavant. La Charte des droits et libertés protège le droit de pratiquer la religion de son choix. Cette déclaration se devait d'être faite car il fallait que le Québec se positionne clairement pour affirmer qu'en aucune circonstance nous n'imposerions une croyance religieuse. Cette prise de position se voulait une déclaration que nous ne ferions jamais aux autres ce que l'Angleterre a fait subir au Bas-Canada en 1763 avec l'imposition du protestantisme. La charte se voulait un témoignage que nous ne tomberions jamais dans la barbarie.

Hors, en aucune circonstance la charte n'aurait dû se lire comme un gage de vivre à Trois-Rivières comme si on était sous le soleil de Bagdad. Cette charte, dont nous étions si fières, a été tournée contre nous et elle n'est maintenant appliquée qu'envers les extrémistes religieux. En 1996 j'ai commencé à travailler dans un commerce dirigé par une famille juive orthodoxe de Montréal. Durant les fêtes de la Pâques juive il nous était formellement interdit de faire entrer et/ou de consommer quelque nourriture que ce soit sur les lieux de travail. Au centre-ville, ce n'aurait pas

été un problème mais dans un quartier industriel sans restaurant c'était compliqué. L'employeur ne fournissait pas la nourriture, ni plus de temps que les 30 minutes dont nous disposions pour aller dîner en dehors du quartier industriel, il faisait trop froid pour manger dehors et de toute façon il nous était interdit d'apporter de la nourriture au travail. Il est curieux de constater avec quelle vigueur ce patron s'est toujours battu pour l'avancement de ses droits, à travers B'nai B'rith ou tout autre groupe, et que, cette lutte était inversement proportionnelle au bafouement des miens. Donc si la Charte le protège mais me bafoue, il y a un problème. La Charte n'est plus le reflet de nos réalités et elle doit être réécrite.

Et si la question était purement économique? Je me suis toujours demandée pourquoi nous avons toujours autant de difficulté à trancher les questions de foi car selon moi le stigmate de la nation québécoise envers l'Église catholique est démesuré. De toute façon, la fréquentation des églises n'est pas, à elle seule, une admission d'appartenance à la foi. Mais revenons à l'aspect qui nous occupe, si un homme d'affaire nouvellement arrivé proposait d'ouvrir une usine de vêtement fait par une main d'œuvre d'enfants âgés de 8 à 10 ans, accepterions-nous cela? Avant la fin de la journée il y aurait eu multiplication des conférences de presse d'organismes de protection de l'enfance, de protection des droits de l'homme et autres pour crier haut et fort leur opposition. Cependant, cette protestation aurait été superflue car la demande serait balayée du revers de la main par nos politiciens qui voudraient absolument clamer que socialement nous nous refusons à ce genre de chose car ceci va à l'encontre de notre éthique. En effet, il fait partie de nos croyances qu'un enfant est un enfant et qu'il doit vivre sa vie d'enfant. Tout comme il fait partie de nos croyances qu'une femme a les mêmes droits et la même valeur qu'un homme aux yeux de la loi et de la société. Alors pourquoi, je vous le demande, tolérons-nous les injustices qui nous sautent aux yeux sous prétexte qu'il s'agit d'un sujet occasionnant des sensibilités?

Où sont les femmes qui se sont battues pour le droit de vote, l'égalité et le reste? Elles ont été bâillonnées par tous les imbéciles qui ont confondu RACISME et XÉNOPHOBIE. Les québécois ne sont nullement racistes. Par contre, ils ont une tendance xénophobe car ils ont encore peur, après 400 ans, de cette épée d'Amoclesse qui porte le nom d'assimilation. On ne peut pas demander à un peuple de lutter pour sa survie culturelle pendant si longtemps et puis soudainement le contraindre à renoncer et mourir. Les mots de *Lord Durham* dans son rapport à la Reine en 1839 résonnent encore en échos: « *Peuple sans histoire et sans culture* » C'est ainsi que nous avons été qualifiés et il n'en fallait pas plus pour déclencher la ferveur de la lutte pour contrecarrer l'assimilation que celui-ci avait recommandée à l'Angleterre.

Mais qu'est-ce que le racisme? Le racisme¹ se décrit comme suit :

Théorie de la hiérarchie des races, qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure de tout croisement et à son droit de dominer les autres.

Tandis que la xénophobie² est décrite comme suit :

Le mot xénophobie est composé des racines grecques xéno, « ce qui vient de l'extérieur » et phobie, « la peur ». Ce mot définit donc littéralement, « la peur de ce qui vient de l'extérieur ». Le concept de xénophobie est souvent confondu avec le racisme.

Ou bien encore ³ :

Hostilité à ce qui est étranger

1) Source : Le Nouveau Petit Robert

2) Source : Wikipédia

3) Source : Le Nouveau Petit Robert

Il va de soit que nous ne sommes pas un peuple raciste car nous n'avons jamais cru collectivement des absurdités du genre : le « québécois pure laine » est intellectuellement supérieur aux sud coréen. Il suffit de deux mots pour résumer le racisme: Adolph Hitler. Hitler qui vantait les valeurs de la race arienne et voulait éradiquer les sous-hommes (*Untermenschen*) soit les homosexuels, les slaves, les juifs, les tsiganes et bien d'autres.

Le Québec n'est pas raciste : lâchez-nous avec ça batince!

Le québécois doute... qui ne douterait pas de ce qu'il ne connaît pas?

Le québécois questionne... la curiosité n'est-elle pas un signe d'intelligence?

Le québécois se méfie...oui et puis? Qui fait confiance à tous ceux qui l'entourent sans exception?

PERSONNE !

Le mot racisme est utilisé à tort et à travers dans biens des circonstances. Voici quelques exemples qui j'espère réussiront à prouver que le québécois moyen se croit souvent, à tort, en faute :

1) De 1996 à 2002 j'ai vécu parmi la communauté d'Afrique de l'ouest de Montréal. Mon conjoint était togolais. Alors que nous étions en visite chez mes parents ma mère s'écrie : « j'fais une brassé de noir, donnez-moi votre linge » En moins de 2 secondes mon père et ma sœur se sont écrié « Franchement, fait attention à ce que tu dis!!! » Moi et mon conjoint nous nous sommes mis à rire en nous roulant par terre. Pendant ce temps, ma pauvre mère s'est excusé milles fois. Pourquoi? Le premier intéressé, lui-même, n'y voyait aucun racisme ni besoin d'excuse.

2) Toujours dans la même période avec le même conjoint. Nous nous apprêtons à entrer chez ma grand-mère avec notre chien, un magnifique golden à poils long et noir. Mon oncle qui quitte le domicile me voit avec le chien dans le cadre de porte mais ne voit pas mon conjoint derrière moi. Il se penche vers le chien, lui tapote la tête amicalement et lui dit : « Allô mon beau gros noir » Puis mon oncle lève les yeux, voit mon conjoint. Mon oncle est devenu si pâle, j'ai cru qu'il allait mourir dans le cadre de porte. Puis, il a bégayé des « je m'excuse », des « j'voulais pas... ». Encore une fois, nous étions morts de rire. Le chien était bel et bien noir; aucune trace de racisme ici non plus.

3) En 2006, je travaillais dans un bureau de la fonction publique fédérale. Je faisais partie, comme d'autre, d'un petit groupe qui était en charge d'organiser le « party de Noël ». Nous représentions 57 employés, duquel 5 étaient de minorité visible : 1 indienne, 1 latino-américain, 1 noir et 2 musulmans. Après consultation (et oui... nous en avons faites une!) il s'est avéré que les coutumes en Inde sont de célébrer toutes les fêtes religieuses ce qui inclus Noël, que le Mexique est majoritairement chrétien, qu'Haiti aussi et qu'au Liban près de la moitié de la population est chrétienne et par conséquent les fêtes musulmanes et chrétiennes sont célébrées par les deux groupes. Avec de telle conclusion, on aurait pu croire qu'il n'y avait aucun problème et que nous étions « politiquement corrects » de faire la fête de Noël, mais les puristes du « politicaly correct », à mon grand désarroi, sont des québécois de souche, qui ont voulu ne pas offenser tous ceux qui auraient pu se sentir blessés et ils ont baptisé le party de Noël une rencontre hivernale (Winter gathering). Ah oui... les minorités questionnés ont été offensées et scandalisées d'être traité comme, et je cite « *de vulgaires immigrants fraîchement débarqués* ».

4) Pour un patron juif de Montréal, j'ai dû embaucher une secrétaire pour prendre ma place. Mes intentions étaient de « tester » les candidats sur leur compétences. Des mises en situation et des tests informatiques ont donc été de mise. Mais le patron avait un autre point de vue, il ne voulait

pas de noir, tout les C.V. dont les noms étaient de consonance africaine/haitienne ont été retirés et aucun de ces candidats n'a été appelé en entrevue. Sauf deux qui avait des noms qui ne laissaient rien transparaître. Il a été très surpris de voir deux femmes noires dans ses bureaux. Ces deux femmes étaient les deux seules compétente pour le poste. Il ne voulait pas les embaucher et il voulait continuer d'afficher le poste dans les journaux. J'ai dû le convaincre, d'embaucher l'une d'elle ce qui a finalement été fait. Elle n'est, malheureusement, pas restée à l'emploi de la compagnie très longtemps. Disons que la gestion n'a rien fait pour lui faciliter la vie durant son emploi.

De ce que j'en ai vu, il y a des individus racistes parmi nous, c'est vrai. Mais la grande majorité d'entre nous ne le sont pas et nous devons continuer de lutter en ce sens. Maintenant que faisons-nous? Il faut réagir sans jouer à l'autruche.

Nous ne sommes pas aux États-Unis et collectivement nous avons déterminé que le port d'arme était interdit alors pourquoi serait-il toléré dans nos écoles? Une arme est une arme, c'est un objet qui a une fonction (couper, transpercer, tuer). Que cet objet soit considéré comme un symbole religieux ne le rend pas inoffensif. Et si Raël décidait demain matin de choisir le type de hache représentée ici comme symbole de sa secte et de le faire porter par tous ces disciples; le laisserions-nous faire? Socialement, ceci serait inacceptable. Pourquoi tolérons-nous donc le kirpan? Cette décision de la cour peut être déboutée si nos lois et règlements deviennent plus précis. Ainsi, nous pourrions reprendre le contrôle sur les débordements qui ont été imposés à nos écoles. De plus, la laïcité se doit d'être totale donc pas d'exception pour les écoles privées, pour les lieux publics tel les hôpitaux, les lieux de travail, etc.



En ce qui concerne les lieux publics, il est inconcevable que le respect de la majorité soit écarté. De ce fait, des situations comme celle de l'Hôpital Général Juif de Montréal où un ambulancier a été expulsé sont intolérables et ces institutions doivent recevoir des autorités politiques un sérieux rappel à l'ordre.

Avez-vous remarqué qu'aucun accommodement n'est fait et/ou demandé par les bouddhistes et les taoïstes? Étrange... Les asiatiques font parti intégrante de notre tissus social et représentent plus de 9% de la population québécoise mais nous n'en entendons jamais parler.

Recevrions-nous des revendications seulement d'une région du monde? Est-ce que 86% d'entre nous seraient en train de se faire mener en bateau par un faible fragment extrémiste du 2.5% qui se dit de foi hébreuse ou musulmane? Je pense que oui.

S'il faut 50%+1 pour changer l'avenir politique du Québec, n'en faudrait-il pas de même avant de laisser aller nos droits fondamentaux, nos convictions et notre culture?

5. COUVERTURE MÉDIATIQUE

Les médias sont une arme à deux tranchant; ils informent mais aussi désinforment car depuis quelques années au Québec on met moins d'emphase sur la transmission d'information juste et précise et plus d'emphase sur les cotes d'écoute engendrées par une grosse nouvelle.

Ainsi donc, quand le code de vie d'Hérouville a été médiatisé, la plupart des médias n'ont rapporté que ce qu'ils voulaient bien rapporter : qu'Hérouville était contre l'excisions. La population n'y a donc vu que l'une ou l'autres des deux choses suivante :

- une bande d'irréductibles à la Astérix voulant éviter la folie Montréalaise qui pourrait, un jour, les affubler;
- une bande de paysans racistes.

Les médias ont choisi de jouer la note du racisme car c'est «BBMement» plus payant. À mainte reprises lors des bulletins de TVA, le journaliste vedette a fait mention du mot « excisions » mais sans jamais présenter l'intégral du contenu aux auditeurs. Ma curiosité piquée, je ne pouvais croire en la théorie de la bande de paysans racistes, je me suis rendue sur Internet pour lire le code de vie d'Hérouville. Hors, lorsqu'on lit le code de A à Z, il est écrit comme un guide d'information sur les bonnes pratiques de la société québécoise. C'est un petit manuel du genre « Bienvenue au Québec ». À titre d'exemple, on peut y lire que les garçons et les filles se baignent à la piscine ensemble et que la chose est normale. Pour nous c'est du superflu d'expliquer une telle chose mais pour quelqu'un qui arrive d'Iran c'est une information pertinente qu'il faut savoir. De la même manière, si j'allais vivre en Iran j'aurais besoin de savoir un ou deux trucs avant d'y atterrir.

Il est déplorable de constater que bien des stations de télévision et de radio ont joué la note du sensationnalisme en voulant faire de la nouvelle à la Photo Police plutôt que d'informer le citoyen sur les tenants et aboutissants de l'affaire. Pour ma part, je me méfie maintenant des stations privées qui n'ont apparemment pas le mandat d'informer mais d'engendrer le profit.

Certains ont cependant fait leur travail avec diligence et les citoyens que nous sommes ne sont pas exclus de ceux qui ont la responsabilité de s'informer. Le secret premier étant de questionner la source. Ainsi dans le cas spécifié plus haut, le site web d'Hérouville était suffisamment éloquent pour qu'il n'y ait plus de raison de croire à la « polémique préfabriquée » des journalistes.

La deuxième théorie tombe donc à l'eau, le conseil de ville d'Hérouville n'est qu'un irréductible village gaulois. Vive la Gaule!

6. LE MODEL FRANÇAIS

11 novembre 2005, les banlieues parisiennes brûlent depuis 10 jours car des voitures sont incendiées la nuit. Pour comprendre un peu mieux cette révolte intérieure qui a failli franchir la ligne de la guerre civile entre l'état Français et ceux qui rêvent d'en faire partie, voici un bref résumé du model français de laïcité :

1882	Loi Ferry instituant l'école publique gratuite et laïque. L'instruction religieuse est remplacée par l'instruction morale. Loi Goblet stipulant que l'enseignement dans les écoles publiques au primaire doit être assurée par un personnel laïque.
1905	Loi de séparation des Églises et de l'État. L'article 1 ^{er} assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes.
1936	Circulaires Jean Zay interdisant toute forme de propagande (politique, confessionnelle) et tout prosélytisme à l'école.
1946	La Constitution de la IV ^e République affirme la laïcité de la France : "La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale" (article 1 ^{er}).
1989	Loi d'orientation sur l'éducation qui dispose que "Dans les collèges et les lycées, les élèves disposent, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité, (...) de la liberté d'expression".
1992	Le Conseil d'État juge « interdiction générale et absolue des signes d'appartenance religieuse au sein des établissements est illégale ». Cette interdiction ne peut être justifiée qu'en cas de menaces pour l'ordre public.
1994	Circulaire Bayrou affirmant le droit des élèves à porter des signes discrets.
2003	La Commission sur l'application du principe de laïcité dans la République, préconise l'interdiction par la loi de "signes manifestant une appartenance religieuse et politique" dans les services publics et les établissements scolaires.

Il ressort de ce model que l'État français a décidé d'appliquer une laïcité pure et dure afin d'anéantir toute forme de demandes religieuses venant des communautés ethniques formant le tissu social en sol de France. Pourtant les démarches vers les laïcités ont débuté dès 1882, pourquoi ont-ils échouées? L'échec est là-bas le même qu'il est chez nous, c'est-à-dire que la laïcité a été appliquée en éradiquant la religion de la majorité tout en laissant libre court à l'évolution à celle des minorités. Il s'agit donc d'une laïcité unidirectionnelle puisqu'elle ne brime que la foi de la majorité. Dans un livre de 1843 intitulé « *La question juive* » Karl Marx cite une remarque de Bruno Bauer qui écrit :

« Il faudrait du reste supprimer tout privilège religieux, donc également le monopole d'une église privilégiée; et si d'aucuns ou même de la très grande majorité croyaient encore devoir remplir des devoirs religieux, cette pratique devrait leur être abandonnée comme une affaire d'ordre absolument privé »

J'insiste sur la définition de privé qui ne signifie en rien « *une affaire qui me regarde ou qui m'appartient* » mais plutôt comme « *vécu en sa demeure* ». Hors tous les efforts d'intégration fait par l'État français en consentissant à sortir la religion de la majorité de la vie publique depuis 1882 n'ont pas empêché que cette minorité religieuse, réclame toujours plus de droits, plus de liberté et de justice dans l'émancipation de leur croyance religieuse qu'ils veulent afficher en publique.

Depuis, l'État français n'a pas cédé à la pression civile et le port du voile, en autre chose, est interdit dans les écoles publiques de France.

7. RECOMMANDATIONS

Considérant que le Québec s'est déjà doté d'une laïcité unidirectionnelle, que celle-ci est un échec puisqu'elle ne refoule ni ne rebute la pratique d'un culte religieux de la minorité dans le domaine public, tandis que la majorité voit ses droits et libertés diminués sans cesse, il faut donc dès maintenant :

- **Réécrire la charte des droits et libertés** qui ne tient plus compte de la réalité moderne de notre vie sociétale. Il serait cependant facile de commettre l'erreur de faire de la charte une représentation Montréalaise de la vie québécoise ce qu'il faut éviter à tous prix. La vie en milieux régionaux étant majoritaire, la nouvelle charte doit être représentative pour la majorité des québécois.
- **Affirmer la confession catholique du Québec.** Quoique la scission doive être maintenue entre l'État et la religion, avec plus de 86% de la population qui se dit de confession chrétienne, il faut respecter les acquis. Ce qui implique :
 - De maintenir les congés en place pour les fêtes telles que Pâques, Noël, l'Action de grâce, etc.
 - De maintenir les symboles en place (croix de l'Assemblée Nationale, croix de rang, croix du Mont-Royal) qui sont des symboles de notre histoire passée. On ne peut se dire fier de qui nous sommes si nous avons honte d'hier. Nous ne pouvons renier notre passé.
- **Renforcer unilatéralement la laïcité des lieux publics (au travail, à l'école, dans les hôpitaux, etc).** Une école est une école, c'est un lieu de passation du savoir entre un professeur et ses élèves et cela doit rester ainsi. Une école ne doit jamais être un terrain d'affichage religieux, ainsi nos élèves doivent porter un habillement qui ne permet pas d'identifier publiquement leur foi. Le port du shador, du kirpan, de la Kippa et des autres symboles doivent être bannis de nos écoles publiques et privées. Aucune exception ne doit être tolérée.

Dans les lieux publics, tel le travail, les citoyens doivent maintenir une conduite civique qui ne permet d'identifier leur conviction religieuse. Ainsi donc une femme de conviction musulmane ne lavera pas ses pieds dans un lavabo au travail car elle est sur un territoire dit public. La croyance religieuse étant une affaire privée, elle ne peut être affichée qu'à trois endroits seulement :

- à la maison
- dans un lieu de culte (église, mosquée, etc)
- dans un cimetière

Ainsi donc, un hôpital ou un lieu public ne peut s'afficher comme appartenant à un culte et consentir des droits à ceux de sa confession. A ce titre, L'Hôpital Juif de Montréal ne peut limiter l'accès à ces installations à des personnes de confession juive, ni ne doit fournir aux patients des soins différents dépendamment de leur confession religieuse. J'ai personnellement vu de telles pratiques et elles sont scandaleuses (Attendre après une fête religieuse soit 2-3 jours pour libérer un patient au lieu de libérer le lit dès que le patient est apte à quitter l'hôpital).

- **Affirmer le droit civil et criminel sur le territoire du Québec comme seul droit.** Les courts de confession religieuses tel la Charia ne peuvent avoir leur place dans une société qui a scindé les pouvoirs de l'État et de la religion. La justice étant un pouvoir conféré à l'État, il est hors de question de réécrire le code civil et/ou criminel de telle manière à y inclure des préceptes religieux ou de permettre la création de système de justice parallèle qui pourrait venir contredire nos convictions profondes tel l'égalité entre l'homme et la femme, etc.
- **Contrôler l'immigration en fonction des besoins socio-économique du territoire.** Il est impossible de nier que nous avons besoin de l'immigration pour permettre à notre société de fonctionner, cependant il nous faut nous tourner vers des pratiques qui vont améliorer la société elle-même. De ce fait, il faut simplifier et accélérer les mesures d'accréditation pour le personnel qualifié intéressé à s'établir au Québec. Il est inconcevable qu'une infirmière allemande avec 5 ans d'expérience doive refaire ces études de A à Z alors qu'un simple tutorat en centre hospitalier pourrait être suffisant.

Il faut réduire considérablement et/ou cesser l'immigration pour raison familiale lorsque celle-ci ne rapporte pas économiquement. A titre d'exemple, permettre l'immigration d'un couple de 70 ans est inutile et suicidaire du point de vue économique puisqu'il faudra subvenir aux besoins de ces individus qui en retour ne contribueront pas à la prospérité de la société. Cette décision est difficile à prendre mais il faut tenir compte de toutes les implications économiques tels les frais inhérent aux rentes et à la santé. Par contre, si ceux-ci disposent d'une rente garantissant leur stabilité financière, leur demande pourrait être considérée.

L'immigration à titre strictement humanitaire doit être maintenue mais contrôlé et s'il le faut limiter pour donner priorité au besoin sociétair du Québec (infirmière, médecin, etc).

- **Manuel du nouvel arrivant.** Pour que le nouvel arrivant soit mieux outiller à vivre au Québec, un manuel à son intention devra lui être remis dès son arrivée (Aéroport, frontière, etc). Ce manuel devra contenir de l'information sur notre vie en société tel le système de santé, mais aussi les us et coutumes, la scission entre l'État et la religion, ce qui est accepté socialement, notre système de justice, notre histoire, etc. Il ne s'agit pas d'un petit dépliant de 3 pages mais bien d'un manuel détaillé et précis.

Plusieurs individus s'informent avant d'entreprendre un périple de cette envergure. Force est de constaté que certaines images comme celle des champs de tipis et d'amérindiens sont toujours répandues. Si nos cousins français débarquent à Dorval avec de telles images en tête, quel est donc la vision que les autres ont de nous? Offrons une image claires de qui nous sommes dès le départ, ceci évitera bien des accidents de parcours.

En conclusion, je ne pourrais concevoir le monde où je vis sans le tissu social tel qu'il est car c'est notre humanité qui nous ressemble et nous rassemble. Je me souviendrai toujours qu'avec mon amie Ghina, d'origine libanaise, j'ai toujours évité les questions sur sa confession musulmane car je ne voulais pas la rendre mal à l'aise. En allant lui rendre visite un beau jour de décembre, j'ai vu dans son salon un énorme sapin décoré et une multitude de cadeaux sous l'arbre.

Quand ma mâchoire a frappé le sol, Ghina s'est esclaffée de rire. J'ai trouvé ce jour-là que son exemple d'intégration était le plus beau du monde et j'ai été celle qui a vécu le malaise...

8. LAICITÉ EN IMAGE

Vêtement ne reflétant pas la laïcité dans les lieux public:



Vêtement n'ayant aucune appartenance religieuse:



9. RÉFÉRENCES

Le Nouveau Petit Robert 1, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 1993

La Question Juive, Les classiques des sciences sociales, Karl Marx (1843)

La Question Juive, Les classiques des sciences sociales, Bruno Bauer (1843)

Le Bas-Canada, Bibliothèque et Archives Canada

<http://www.collectionscanada.ca/confederation/023001-2002-f.html>

Recensement de 2006 – section du Québec, Statistiques Canada (2007)

<http://www12.statcan.ca/english/census06/data/profiles/community/Index.cfm?Lang=F>

Paris brûle-t-il? Journal Le Monde

http://parisbanlieue.blog.lemonde.fr/parisbanlieue/2005/11/paris_bruletil_.html

Débat public : la laïcité, les grandes dates de la laïcité, France 5.fr

http://www.france5.fr/actu_societe/W00137/9/102194.cfm

Nazisme, hiérarchie des races, Wikipédia

http://fr.wikipedia.org/wiki/Nazisme#Hi.C3.A9rarchie_des_races